

nombre de firmes. Ce genre de mesure n'aurait créé aucun précédent.

S'il s'en était soucié, le ministère des Postes aurait pu maintenir les emplois des travailleurs en cause et assurer le bien-être de leurs familles. Il aurait pu également conserver une institution, très importante aux yeux des travailleurs, soit le syndicat local auquel ils ont toujours été associés. Il me semble que le type opposé de considérations a sa raison d'être et il est difficile d'échapper à la conclusion que, quelle qu'en soit la raison, une tentative déliée a été faite de détruire un syndicat et que le ministre doit répondre de cet acte.

• (8.30 p.m.)

Cette situation laisse transparaître l'attitude du gouvernement à l'égard des travailleurs. Que pense-t-il des travailleurs de ce pays et surtout de ceux qu'il emploie lui-même? Il y a un moment, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) s'il envisageait une mesure législative qui obligerait l'employeur à donner un préavis suffisant à un employé avant de le congédier. Comme c'est souvent le cas, le premier ministre m'a répondu qu'il s'agissait d'un problème provincial. Pour une fois, il a parfaitement raison. La plus grande partie de la législation ouvrière relève de l'autorité provinciale. Toutefois un domaine très important qui ne relève pas de l'autorité provinciale, c'est celui des employés du gouvernement fédéral. Il me semble à mon avis que le premier ministre aurait pu faire preuve, ainsi que le ministre des Postes et les autres ministres dans l'administration du gouvernement et des ministères d'une attitude humaine et progressive envers les travailleurs de ce pays. Le gouvernement dispose des pouvoirs constitutionnels nécessaires.

Le gouvernement fédéral est en mesure de faire figure de novateur dans le domaine de la législation ouvrière et dans son attitude envers les travailleurs de ce pays. Au lieu de cela, que voyons-nous? Il y a quelques exceptions mais la doctrine générale du gouvernement—et il semble celle de ce ministre en particulier—c'est de donner la vedette à «l'efficiency» tant prônée dans le monde des technocrates, aux dépens très souvent des travailleurs canadiens. Pour parler encore du ministre, c'est un homme dont, il y a quelque temps, j'admiraais les écrits. En effet, ceux-ci laissaient supposer qu'il y avait, au moins, un membre du Cabinet qui s'y entendait en matière de théories sociales modernes, des

côtés non technocratiques de l'existence et qui semblait, de l'avis de mes collègues, vouloir défendre les bonnes causes—du moins avant la convention libérale. Si j'avais assisté à ce congrès, j'aurais probablement voté pour le ministre. Toutefois, je dois dire que dans la pratique, ses réalisations, pour employer une litote, n'ont pas tout à fait répondu à mes espérances. En effet, plus que tous les autres ministres, il s'est complu dans une préoccupation absolue de rentabilité du marché, et je soupçonne qu'au cœur du débat, nous constaterons que c'était là une question primordiale.

Le ministre nous répondra qu'il a fallu changer nos méthodes à Montréal, qu'il nous a fallu changer l'employeur chargé du camionnage pour améliorer les services postaux. Mais je soutiens, monsieur l'Orateur, que toutes les études sérieuses, empiriques, effectuées dans ce domaine depuis dix ans aux États-Unis et en Europe occidentale indiquent que de telles méthodes entraînent le genre de résultats auxquels nous sommes arrivés ici. Elles n'aboutissent pas à des services plus efficaces, et à des travailleurs productifs et satisfaits, mais tout à fait au contraire, à l'inefficacité, aux grèves sauvages.

Chacune de ces études—il y en a eu un certain nombre depuis quelques années—indique que traiter les travailleurs convenablement et les associer à la marche de l'entreprise donnent lieu à deux sous-produits très importants: l'amélioration de l'efficacité, au lieu d'une diminution, et l'augmentation du rendement du travailleur parce qu'on l'a pris au sérieux, qu'on l'a traité en être humain, et aussi parce qu'on lui a donné plus d'autorité. Ce sont les conclusions de toutes les études.

Le deuxième résultat, le plus important à mon avis, c'est qu'on a des travailleurs plus heureux, des êtres humains plus satisfaits. Je signale au ministre que s'il s'intéresse réellement à l'efficacité, il n'a qu'à se mettre à considérer plus sérieusement les travailleurs comme des êtres humains. Même plus, j'aimerais qu'il propose à ses collègues, et notamment au ministre du Travail (M. Mackasey), que le gouvernement fédéral se mette à effectuer des changements fondamentaux dans leur optique administrative et dans la législation dans la mesure où elle concerne les employés fédéraux. On ne pourrait mieux inaugurer ce genre d'activité que dans le service postal ni trouver un meilleur moment pour changer d'attitude qu'à l'occasion de la crise actuelle de Montréal.